HISTOIRE ET PATRIMOINE

L'histoire d'Héric vous est contée par l'association Les Amis de l'Histoire

Héric ? D'où vient ce nom ?

La forme connue la plus ancienne de HERIC semble être HYHARIACUM (XIè siècle) signalée sur le cartulaire du Ronceray d'Angers et HYERIC mentionnée sur le cartulaire de Redon

D'autres orthographes ont été également relevées notamment Hiheric et Iheric au XIIIème siècle, Hihiric 1398.

C'est à partir de 1600 que la forme HERIC s'impose dans les archives officielles.

> La signification précise de ce nom a donné diverses interprétations souvent savantes, parfois poétiques voire fantaisistes .

Hiheric, 1287 : nom d'homme germanique Hithar et suffixe -acum. (Albert DAUZAT et Charles ROSTAING : Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France. Librairie Larousse 1963 ; Librairie Guénégaud 1978).

Hyhariacum : Evolution bretonne, avec chute du S intervocalique, du gaulois ISARIAKON, "le lieu de l'ISARIA" (rivière locale aujourd'hui dénommée ISAR, improprement orthographiée ISAC sur les cartes). Il est intéressant de noter que le nom de la rivière a conservé le S intervocalique gaulois, au contraire du nom de la commune, ce qui suppose dans cette région une cohabitation des deux langues. (Alan-J. Raude).*

Héric : du latin hericus hérisson, animal très présent sur la commune, ou de Jéricho qui fonde une colonie à cet emplacement, ou du latin erice bruyère des forêts et des landes. (Éditions FLOHIC : Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique 1999).

> Chacun, selon ses connaissances ou son esprit poétique retiendra celle qui lui conviendra le mieux ou proposera une autre version à son goût.

* Historiquement la Bretagne est constituée de deux grandes régions : - La haute Bretagne également appelée Bretagne Gallo ou Bretagne Romane (Loire Atlantique, Ille-et-Vilaine, une partie des Côtes d'Armor et du Morbihan). On y parle le gallo, langue d'oïl issue principalement du gaulois et du latin. -La Basse Bretagne ou Bretagne bretonnante (Finistère, ouest des Côtes-d'Armor et nord-ouest du Morbihan. Cependant pendant les premiers siècles du premier millénaire la Bretagne est gallo-romaine. La langue bretonne y est importée à partir du 6ème siècle par des immigrants venus d'outre-manche. Les échanges et emprunts entre les deux langues seront alors fréquents.

Le Patrimoine Archéologique : un bien culturel fragile et non renouvelable.

L'archéologie passe par la réalisation de fouilles qui impliquent une destruction partielle des vestiges enfouis ou engloutis. Cette science du passé est donc encadrée, régulée et fait l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics.

L'État prescrit et autorise les opérations d'archéologie, aussi bien lorsque des éléments de notre patrimoine sont menacés de destruction par des projets de travaux ou d'aménagement du territoire (archéologie préventive) que dans le cadre de projets de recherche (archéologie programmée).

L'archéologie est un métier

On ne s'improvise pas archéologue, on le devient après une longue formation. Loin de l'image des héros de fiction, l'archéologue contemporain n'est plus un amateur érudit : c'est un professionnel, attentif à tous ses actes techniques, du terrain au laboratoire.

Les archéologues ont développé de nombreuses spécialités qui leur permettent d'étudier puis de replacer dans un contexte historique les traces parfois ténues mais toujours significatives de l'histoire des hommes. Le premier objectif est de produire de la connaissance historique. Celleci est diffusée dans le cadre des publications scientifiques et valorisée auprès du public et du citoyen.

Au ministère de la Culture, les Directions régionales des affaires culturelles, ont pour mission de contrôler les différentes étapes des opérations archéologiques, depuis l'élaboration de la carte archéologique nationale jusqu'à la diffusion des connaissances acquises, en passant par la réalisation des diagnostics et des fouilles.

L'évaluation scientifique des opérations est exercée par des instances regroupant des professionnels de l'archéologie : l'action de l'État s'appuie ainsi sur les commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA) et sur le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) qui regroupent des experts de toutes les institutions concernées.

L'archéologie représente un atout patrimonial sur l'ensemble du territoire. Quand les archéologues explorent le sol, ils perçoivent les continuités, les strates, ils observent également les ruptures mais aussi quantités de détails infimes.

La détection d’objets métalliques n’est pas un loisir

L’utilisation des détecteurs de métaux hors des cadres légaux est interdite : elle menace l’étude et la préservation du patrimoine archéologique. « Détection de loisir » ou « chasse au trésor », ces expressions recouvrent une seule réalité : sonder le sol à l’aide d’un détecteur de métaux, creuser et extraire, sans méthodologie scientifique, des objets métalliques et les collecter à des fins personnelles ou mercantiles.

Cette pratique revient à disloquer le sens des vestiges enfouis, à ruiner la compréhension d’un site et à perdre définitivement des pans entiers de connaissance du passé. Pire, de véritables « pillages » de sites ou de vestiges archéologiques sont à déplorer et les offres de vente sur Internet d’objets de tous types témoignent de cette pratique illicite.

Ce n’est pas la valeur monétaire ou artistique des trouvailles qui motive les recherches archéologiques mais la signification de chaque élément par rapport à son contexte direct, tel que le temps l’a conservé jusqu’à nous. Même les professionnels de l’archéologie doivent obtenir une autorisation préalable à toute utilisation d’un détecteur de métaux.

Le patrimoine archéologique est une ressource précieuse et non renouvelable ; ce n’est pas une ressource inépuisable : laissons les sources invisibles de l’histoire en place pour qu’elles puissent garder toute leur signification.

Rejoignez les associations de bénévoles, participez aux nombreux chantiers de fouilles archéologiques autorisés. Cela vous permettra de prendre conscience du travail de terrain et d’apprendre toute une série de gestes pratiques correspondant aux différentes phases de la démarche archéologique en bénéficiant d’un encadrement par des professionnels.

Que dit la loi ?

*Code pénal, art. 322-3-1 : la destruction, la dégradation ou la détérioration est punie de sept ans d’emprisonnement et de 100 000 € d’amende lorsqu’elle porte sur le patrimoine archéologique au sens de l’article L. 510-1 du Code du patrimoine ; art. 311-4-2 : le vol de découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement est puni de même.

*Code du patrimoine, livre V, art. L. 544-1 : est puni d’une amende de 7 500 € le fait pour toute personne de réaliser sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des recherches archéologiques sans en avoir obtenu l’autorisation et/ou sans se conformer aux prescriptions de cette autorisation ; art. L. 544-3 : est également puni le fait d’enfreindre l’obligation de déclaration et de conservation de toute découverte de caractère immobilier ou mobilier ; art. L. 544-4 : le fait d’aliéner ou d’acquérir tout objet découvert ou dissimulé en violation des dispositions du code du patrimoine est puni de 2 ans d’emprisonnement et de 4 500 € d’amende. Le montant de l’amende peut être porté au double du prix de la vente du bien ; art. L. 544-4-1 : est puni de 3 750€ d’amende le fait d’aliéner un bien archéologique mobilier ou de diviser un ensemble de biens archéologiques mobiliers reconnu comme cohérent au niveau scientifique sans déclaration préalable.

*Code du patrimoine, art. L. 542.1 et art. R. 544-3 : nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d’objets métalliques, à l’effet de recherche de monuments et d’objets pouvant intéresser la préhistoire, l’histoire, l’art ou l’archéologie, sans avoir au préalable, obtenu une autorisation administrative ; art. R. 544-4 : toute publicité ou notice d’utilisation concernant les détecteurs de métaux doit comporter le rappel de la réglementation sous peine de sanction de son auteur. 20

Lien vers flyer du ministère de la culture

Héric jusqu'à l'aube du XIXème siècle +

La forêt de Héric +

A Héric, comme dans toute la région, c'est un paysage sylvestre qui s'impose de toutes parts.

Les lieux-dits la Grosse Souche, la Vente, la Prise des Chéneaux, le Moulin de Forêt perpétuent le souvenir de ce massif. D'autres lieux-dits, le Pas Chevalier, le Pas-Brunet, le Pas des Haies, le Pas d'Héric, évoquent les limites orientales et septentrionales de l'ancienne châtellenie, Bout de Bois, la Grand'Noë, la Vente sont des repères qui permettent de jalonner l'extension du massif forestier.

Michel DUVAL, auteur d'une étude sur l'ancienne forêt d'Héric signale que les chemins forestiers (chemin de la Forêt, des Duvaux, des Coulées, de la Verdinière, du Breil au Loup) convergent à la hauteur du lieu dit le Moulin de Forêt à proximité de l'Etang-Neuf.

C'est non loin de cet étang que se dressaient les retraites des habitants de la Châtellenie (lieux-dits le Châtelier, Château-Gaillard) venus y trouver protection contre les intrusions barbares. Cette forêt subsista plusieurs siècles. Il apparaît en effet qu'au début du XVIIè siècle, la forêt des Seigneurs de Rohan couvrait la majeure partie de notre territoire jusqu'à Grandchamp et Casson. Au nord, l'Isac constituait l'étape dernière des circuits de chasse à courre venant de la Poste de Moërre au nord-est de Savenay ou du Temple.

L'époque romaine +

Les Romains découvrirent une mine de fer entre Néron et le Haut Brossais. Grâce à un combustible abondant fourni par la forêt, ils développèrent une industrie du fer (le lieu-dit la Forgette en est un souvenir).

Des fouilles effectuées par Léon Maître, archéologue du département, permirent la découverte de briques romaines et de pièces de bronze et d'argent.

Une autre colonie s'installa du côté de l'Aubrais, le Moulin de l'Empire et les Pélix. Au Châtelier, ils établirent une briqueterie tandis qu'à la Verrerie, ils utilisèrent la potasse de la forêt pour faire des cristaux.

Le moyen-âge +

Le premier document écrit qui nous soit parvenu est un parchemin portant un acte officiel de 1149 par lequel, HOEL, comte de NANTES, donnait à l'Abbaye de Saint Sulpice de Rennes, le Prieuré de Sainte- Honorine dans la forêt d'Héric comme dot de sa fille Odeline.

Ce prieuré fondé au début du XIIè siècle regroupait encore au XVIIIè autour de Glasnet, chapelle, maisons, domaines, métairies, prés, fiefs et juridiction avec la jouissance de nombreuses dîmes en Héric, Fay et Saffré. Cet endroit était très fréquenté car une foire annuelle s'y tenait au lieu baptisé aujourd'hui l'Abbaye.

C'est au XVIIè siècle que l'Abbé MOSNIER (curé d'Héric de 1615 à 1654) vit avec regret le départ des religieuses du prieuré Sainte- Honorine.

En 1170, on trouve pour la première fois mentionnée l'Eglise d'Héric. L'Evêque ROBERT onzième du nom, donna l'église paroissiale d'Héric aux chanoines de Nantes dans la possession des bénéfices de la cure d'Héric. En dépit des liens anciens de la Seigneurie de Héric avec celle de Blain (ils sont attestés dès 1180), Héric était une châtellenie autonome dotée d'une Haute Justice, recouvrant la quasi totalité de la paroisse actuelle et dépendant de comté de Nantes.

C'est ainsi qu'en 1214 le Seigneur de la Châtellenie d'Héric, GAUFFROI, partit pour rejoindre Philippe-Auguste et combattre l'Empereur OTTON et ses alliés à Bouvines, et selon la tradition, GAUFFROI était accompagné de 25 hommes d'armes pour combattre et 25 pour défendre la bannière d'Héric.

En 1290, la châtellenie d'Héric dépend de la baronnie de Clisson. Elle perdra peu à peu son autonomie au sain de la seigneurie de Blain. Laquelle, à la mort d'Olivier de Clisson en 1407, passe à Alain VIII, Vicomte de ROHAN, mari de sa fille Béatrice. Elle demeurera jusqu' à la Révolution un fief des ROHAN, devenus protestants au 16ème siècle.

Le XVIIème siècle +

De nombreux documents témoignent de la présence d'une activité florissante à Héric : celle de la Verrerie.

Giovani FERRO, gentihomme en "art et science de verrerye" après avoir exercé à Machecoul et à Nantes, vint s'établir sur notre territoire. Il loua pour neuf ans au Duc de ROHAN "le Château Gaillard sis à Héric" à charge de 60 livres par an et deux douzaines de verres pour le service de la maison des ROHAN. Son neveu, Augustin FERRO, hérita de lui et s'installa complètement au Château Gaillard. Il y faisait en même temps un important commerce de bois. De nombreux actes sont signés de sa main "Maître de la verrerie d'Héric après Dieu".

Les registres paroissiaux d'Héric portent le paraphe de son épouse, dame Isabelle POULAIN. Il semble que cette activité de verrerie et de commerce de bois se prolongea une partie du XVIIè siècle jusque vers 1650.

Monsieur l'Abbé BEZIAU signale qu'en 1627, une maladie contagieuse ravagea le village de la Verdinière.

Le XVIIIème siècle +

Au cours de cette période, HERIC eut à souffrir du froid, de la famine et des épidémies.

1709 : le recteur de l'époque, l'Abbé Julien ENRY nous raconte ce terrible hiver : "... un hiver si rigoureux que tout a pensé périr. Il est resté très peu de blé, à peine la semence. Presque tous les pins, les noyers, les houssins même et quantité de chênes sont morts par la violence du froid. Il n'est presque pas resté d'oiseaux...Les hommes ont pareillement soufferts extraordinairement...La plupart ont été des six mois sans boulanger. La nourriture du pauvre peuple n'était que du son cuit dans l'eau et un peu de lait".

1737 : en juillet, un violent orage de grêle saccagea les récoltes. La misère était grande dans la campagne. Le froid rigoureux en 1740 mit le comble à la misère. De nombreuses maladies se déclarèrent et décimèrent la paroisse. "Les principaux foyers d'infection étaient des chemins vicinaux qui n'étaient jamais entretenus et qui n'étaient que cloaques d'eaux croupissantes et fondrières et le cimetière exigu et mal entretenu".

La révolution de 1789 +

L'Ouest fut peu favorable aux idées révolutionnaires. Les prêtres qui refusèrent de prêter serment trouvèrent un accueil empressé chez leurs paroissiens.

Trois prêtes étaient au service de notre paroisse : Monsieur l'Abbé MAHE (curé de 1781 à 1791), Monsieur l'Abbé LEBASTARD, premier vicaire et Monsieur l'Abbé MARCHAND. Monsieur le Recteur MAHE quitta sa cure dès 1792 et commença une vie errante dans sa paroisse, tantôt dans une famille, tantôt dans une autre. On retrouve sa trace surtout, à la Melletière, la Briantière, la Forgette, la Verrerie, les Jaunais. Quand vint la Terreur, l'Abbé MAHE ne voulant pas compromettre ses paroissiens prit le parti de vivre dans les bois et les champs. Il trouva refuge dit-on à l'intérieur d'un vieil arbre creux. C'est là qu'il mourra entre la Margasserie et la Prise des Chéneaux.

Une croix marque le lieu de sa sépulture. De son côté, l'Abbé Olivier LEBASTARD poursuivait son apostolat au nord-ouest de la paroisse. Il trouvait souvent abri à l'Eraudais et à la Coindière.

Une bande de soldats révolutionnaires venus de Nantes, renseignés par un traître, cerna la maison où il se cachait. On l'exécuta sans autre forme de jugement dans un petit bois resté célèbre dans le quartier de la Coindière.

L'Église et la Chapelle +

La commune de Notre Dame des Landes qui était déjà une paroisse depuis 1847 devient une commune par la loi du 16 septembre 1871, publiée au Journal Officiel du 22 septembre 1871. A cette occasion les communes de Fay de Bretagne et Héric sont amputées d'une partie de leur territoire. Pour sa part Héric perd 945 hectares et 638 habitants.

L'église actuelle date de 1833. Le clocher, achevé en 1874, abrite quatre cloches installées en 1875 : Caroline-Louise 1450 kg, Renée-Marguerite 850 kg, Anne-Marie-Thérèse 610 kg et Marie-Louise-Célestine 400 kg.

La chapelle Notre Dame de Bon Secours, achevée en 1886, fut construite à l'initiative de l'abbé BERTHELON, curé d'Héric. Conformément à l'accord conclu avec la municipalité de l'époque l'abbé BERTHELON finançait les travaux mais le bâtiment était propriété communale.





1/3

La Chapelle Notre Dame de Bon Secours, rue Bon Secours



2/3
Église St Nicolas, place St Nicolas



3/3
Eglise et chapelle

Le canal de Nantes à Brest

L'idée de sa création remonte au XVIè siècle. Commencés en 1806, les travaux s'achevèrent en 1833.

La navigation du versant de la Loire a été inaugurée en 1828 par la Duchesse du BERRY, mais cette partie n'a été livrée au public qu'après achèvement de la conduite alimentaire de Vioreau à Bout de Bois. Dans la fraction qui nous intéresse, le canal joint la Loire à la Vilaine.

L'ouverture de ce canal a été un immense bienfait pour notre agriculture. Il a établi des communications, diminué les frais d'exploitation de la forêt du Gâvre, facilité le défrichement des landes et puissamment contribué au progrès agricole de notre département.





1/5



2/5



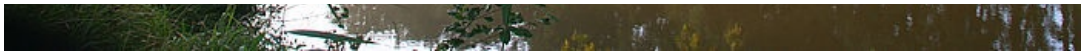


3/5



4/5





L'essor du cinéma

De la salle paroissiale Jeanne d'arc au cinéma Gén'éric

La construction d'une salle paroissiale à Héric est décidée en 1905. Les travaux de construction seront réalisés au cours des années 1906 et 1907 grâce à l'aide matérielle et financière des Héricois. L'inauguration officielle de la « Salle Jeanne d'Arc », avec bénédiction, a lieu le 26 avril 1908. Au début elle sera utilisée principalement pour des réunions et de nombreuses séances de théâtre.

Les premières projections de cinéma ont lieu dès 1908 par des projectionnistes itinérants avec du matériel manuel. En 1933 un premier projecteur électrique est installé, des projectionnistes locaux interviennent. Par la suite des appareils 16 mm puis 35 mm seront acquis.

Durant la seconde guerre mondiale des travaux importants sont réalisés : plancher bois en pente, obstruction des fenêtres, cabine de projection extérieure. En 1958, 1983 et 1995 de nouveaux chantiers permettent d'adapter la salle aux évolutions techniques du cinéma, aux normes de sécurité et aux besoins de confort.

Aujourd'hui la salle, devenue salle de cinéma associative, accueille près de 35000 spectateurs par an. Les travaux ont débuté en ce début d'année 2018 pour la transformer en un complexe de trois salles avec les équipements les plus modernes.

La première guerre mondiale

Le Sous Lieutenant Jean-Marie GUILLEMARD de la Remaudais fut le premier mort de la première guerre mondiale. Militaire de carrière il trouva la mort à Krah (Togo) le 22 août 1914, il avait 37 ans. Près de 160 jeunes hommes nés ou domiciliés à Héric perdront également la vie dans ce conflit.

La vie Héricoise pendant la première guerre mondiale sera marquée par l'absence des soldats. En plus de la séparation d'avec un ou plusieurs êtres chers, le manque de bras se fera lourdement sentir pour une commune à vocation rurale. Des familles seront particulièrement touchées comme la famille Lateste avec sept fils mobilisés. Les réquisitions au titre de l'effort de guerre compliqueront encore la situation.

Comme de nombreuses communes de France Héric dut accueillir des réfugiés des zones de combat et d'occupation allemande. Au 20 février 1919 la mairie d'Héric recensait encore 88 réfugiés dont : 6 français, 69 belges et 13 alsaciens et lorrains.

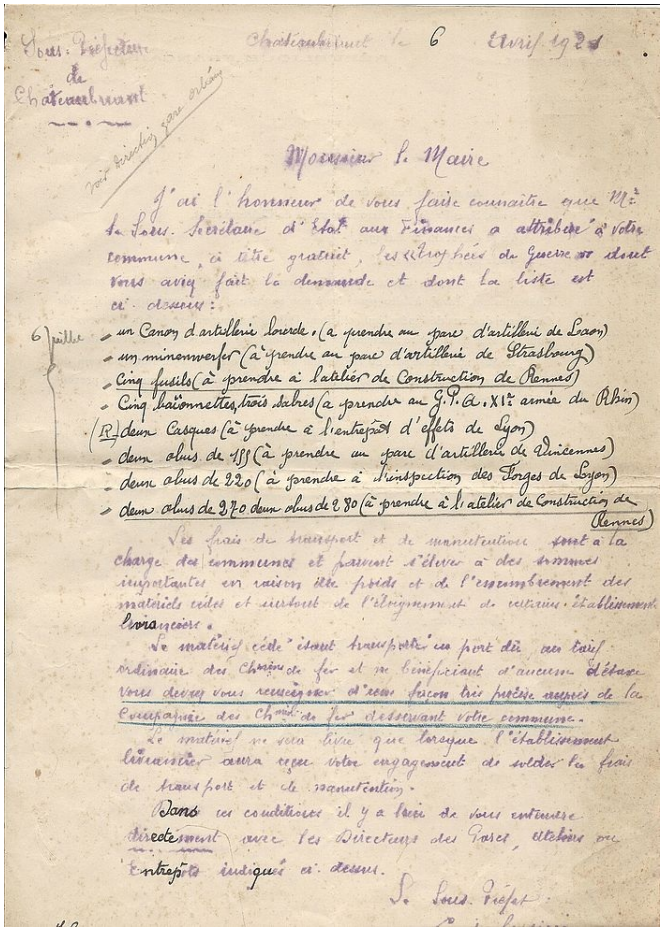
Dans les années 1920 un monument aux morts était érigé à côté du cimetière sur une butte qui, selon certains historiens, serait l'emplacement d'une ancienne motte féodale.

En 1921 la commune se voyait attribuer différents trophées dont un canon allemand. Installé derrière le monument aux morts ce canon y restera jusqu'en 2017. Ce vestige est particulièrement rare car il n'en resterait que deux exemplaires au monde. En mauvais état il vient d'être déplacé pour sauvegarde et restauration.





1/3
Monuments aux morts



Sous-Préfecture
de
Châteaubriant

Châteaubriant le 6 Avril 1921

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances a attribué à votre commune, à titre gratuit, les trophées du Guerre dont vous avez fait la demande et dont la liste est ci-dessous :

6 pièces
- un Canon d'artillerie lourde (à prendre au parc d'artillerie de Laon)
- un minenwerfer (à prendre au parc d'artillerie de Strasbourg)
- Cinq fusils (à prendre à l'atelier de Construction de Rennes)
- Cinq baïonnettes, trois sabres (à prendre au G.P.A. XIe armée du Rhin)
- deux Casques (à prendre à l'entrepôt d'effets de Lyon)
- deux obus de 155 (à prendre au parc d'artillerie de Vincennes)
- deux obus de 220 (à prendre à l'inspection des Forges de Lyon)
- deux obus de 270 deux obus de 280 (à prendre à l'atelier de Construction de Rennes)

Les frais de transport et de manutention sont à la charge des communes et peuvent s'élever à des sommes importantes en raison du poids et de l'encombrement des matériels cédés et surtout de l'éloignement de certains établissements militaires.

Le matériel cédé devant transporté au point de vue ordinaire des Chemins de fer et ne bénéficiant d'aucune détaxe vous devez vous renseigner d'avec toute très précise auprès de la Compagnie des Chemins de fer desservant votre commune.

Le matériel ne sera livré que lorsque l'établissement militaire aura reçu votre engagement de solder les frais de transport et de manutention.

Dans ces conditions il y a lieu de vous entendre directement avec les Directeurs des Forges, Ateliers ou Entrepôts indiqués ci-dessus.

Le Sous-Préfet

2/3
Lettre de la préfecture mentionnant le don du canon à la commune





3/3
Obusier lourd de 150 mm SFH 13 long.
Restauration du canon prévue dans les mois à venir

La deuxième guerre mondiale +

Lors du recensement de 1936 la commune comptait 3054 habitants dans 861 maisons.

Dès le début du conflit Héric voit l'arrivée de centaines de réfugiés belges, alsaciens, parisiens, juifs…Progressivement, avec les combats de la Bataille de l'Atlantique puis les bombardements alliés, de nouvelles populations de réfugiés afflueront. Ils viendront alors de Brest, Le Havre, Saint-Nazaire, Nantes…

C'est le 16 juin 1940 que les allemands arrivent à Héric, commence alors la période de l'occupation avec, comme partout en France, les restrictions et l'absence de liberté. Il faudra attendre l'arrivée des soldats américains, le 10 août 1944, pour que l'espoir revienne.

Si sur l'ensemble des soldats mobilisés au début de la seconde guerre mondiale 151 reviendront dès 1940, 141 d'entre eux seront faits prisonniers. Certains de ces prisonniers de guerre seront ensuite libérés en raison de leur âge, de leur situation de famille, de leur état de santé, quelques uns pourront s'évader. Cependant 88 d'entre eux ne rentreront qu'en 1945 et 3 décéderont en captivité.

15 habitants d'Héric sont morts pour la France dont 3 lors des combats de la libération.

Une dizaine de nos compatriotes seront arrêtés à Héric et déportés pour faits de résistance. Plusieurs ne reviendront pas parmi lesquels Marie-Louise ROUQUIE décédée le 15 mars 1945 à Ravensbrück, les frères René et Jean DUPONT décédés en avril 1945 à Wilhelmshaven, Alexandre CAILLON décédé le 14 mai 1945 à Sandbostel, Lucien FLEURY disparu dès son arrestation.

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

› Erdre canal forêt - office de tourisme

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC
02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00